

Compte rendu de l'Assemblée Générale du  
Samedi 19 mai 2018  
à Saint Prim – Isère

❖ Ouverture de la séance à 18h00

Nous remercions tout d'abord Christiane et Didier GERIN de nous avoir accueillis à Saint Prim, commune dont Didier est l'actuel maire, après son père (présent) qui l'a été également. Nous les remercions également pour leur parfaite organisation.

L'Assemblée Générale s'est tenue cette année dans la Salle Communale de la Mairie de Saint Prim, dont la mise à disposition a été généreusement rendue possible grâce à Didier.

Le secrétariat de séance est confié à Cécile BOYER, le compte rendu ci-présent étant rédigé par Thibault JULIEN et Paul RAILLARD, secrétaires de l'association.

Cette année, l'Assemblée Générale compte 42 participants : 26 adhérents et 16 invités non adhérents ; parmi ces derniers, 3 des 5 scouts s'étant rendus au Népal (2 scouts n'ont pas pu se rendre disponibles), 3 porteurs de projets ainsi que Binod DULAL et Anand KC, membres de New Médic Népal et venus spécialement pour témoigner. De plus, 45 pouvoirs ont été laissés par d'autres adhérents.

Catherine et Alain JEAN, absents pour la première fois à une Assemblée Générale, nous font parvenir une vidéo à l'adresse des participants. Paul RAILLARD, également absent et à l'étranger, a aussi tenu à manifester son engagement pour l'association. Une télécommunication est établie afin qu'il puisse participer.

❖ Rappel de l'ordre du jour

❖ <b>Bilan moral</b>	<b>3</b>
▪ Le point sur la structure	5
▪ Le point sur les adhérents	6
▪ Le point sur les enfants	6
❖ <b>Bilan financier (voir le rapport ci-joint)</b>	<b>9</b>
▪ Rapport financier	9
▪ Budget prévisionnel	10
▪ Projets d'investissement et réserve financière	10
❖ <b>Animations et voyages 2018</b>	<b>11</b>
▪ Projet opéra	11
▪ Projet d'Elissa Lefevre	12
❖ <b>Modification des statuts</b>	<b>12</b>
❖ <b>Questions diverses</b>	<b>12</b>
❖ <b>Date de la prochaine Assemblée Générale</b>	<b>12</b>

Nom	Prénom	Présents (26)	Invités (16)	Pouvoirs (45)
BOYER	Cécile			
BUREAU	Nicole			
COTONAT	Catherine			
DUBARRY	Alain			
DUBARRY	Chantal			
GERIN	Christiane			
GERIN	Didier			
GERIN	Henri			
GERIN	Huguette			
GRANER	Nicolas			
GRANER	Sylvie			
JULIEN	Emmanuel			
JULIEN	Hélène			
JULIEN	Thibault			
LABOUR	Christine			
LABOUR	Thierry			
METERY	Guillaume			
MINODIER	Annie			
PERRIN	Christine			
PERRIN	Jean-Marie			
RAILLARD	Caroline			
RAILLARD	Jean-Jacques			
RAVAUD	Anthony			
RAVINET	Alice			
SCHUSTER	Martine			
SOLA	Margarita			
DULAL	Binod			
KC	Anand			
BAGARRY	Raphaëlle			
DUPOUY	Alexandre			
MITTET	Corentin			
ESPIAUT	Paul			
ESPIAUT	Pierre			
LEFEVRE	Eissa			
GRANER	Lucile			
GUIBAUD	Babette			
CHATAIN	Marthe			
CHATAIN	Pierre			
FAURY	Frédérique			
FAURY	Raymond			
GUIRONNET	Elisabeth			
GUIRONNET	Pierre			
AUDE	Jean et Jeannette			
BARANGER	Gérard			
BARDE-GAGNARD	Gladys			
BECRELLE	Françoise			
BLANC	Michel et Marie-Thérèse			
BORDES	Any			
BOUBILA	Jean-Louis			
BRUNET	Dominique			
BRUNIER	Martine			
CHALANDON	Jean			
CHATILLON	Lore			
COLLET	Odile			
DAVID	Aurélie			
DROIN	Michel			
DROIN	Nadine			
DUBOIS LACROIX	Danielle			
FARGETON	Philippe et Anne-Marie			
FRAIGNEAU	Michel			
GARBET	Françoise			
GARNAUD	Serge et Hélène			
HOFNUNG	Daniel et Marie-Christine			
JEAN	Alain			
JEAN	Catherine			
KOSSENKO	Evelyne			
KOSSENKO	Philippe			
LEMAINQUE	Sylvie			
LXI	Philippe et Marianne			
MALLET	Sophie et Philippe			
MARRAULD	Vincent et Annie			
MASSONNEAU	Armelle			
MAUBERT	Jean-Claude			
MILANI	Charles			
MITTON	Dominique et Michel			
PAZEN	Maria			
PINON-GOUJON	Elisabeth			
POHU	Jean-Jacques			
QUINTREAU	Bernard et Huguette			
RAILLARD	Paul			
REY LESCURE	Marianne			
RIBOT	Denyse et François			
RIVET	Pascale			
SALGE-ALLEAUME	Laurent et Françoise			
SOUESME	Véronique et Flore			
TERPEREAU	Eliane			
VILLETTE	Patrick			

❖ Bilan moral

*Le bilan moral de l'association est présenté par Hélène BOYER-JULIEN, présidente, et voté à l'unanimité des membres de l'association présents et représentés.*

Le bilan moral est l'occasion de revenir sur les objectifs de Médic Népal. Cette année, la présence de Binod DULAL et Anand KC permet d'avoir un retour d'expériences de personnes directement confrontées à la réalité du terrain.

Ils témoignent notamment de l'importance de l'action de l'association, dont ils perçoivent chaque jour l'impact positif en termes de réussite et d'épanouissement des enfants bénéficiaires de notre soutien.

Binod DULAL insiste particulièrement sur sa reconnaissance à l'égard de tous les membres et sympathisants de l'association, de sa part et au nom des enfants, qui sont pleinement conscients de l'aide apportée.

Anand KC témoigne aussi en ce sens et ajoute qu'étant lui-même passé par *Asmita Hostel*, il ne peut que souligner l'esprit positif que ses camarades et lui ont acquis en grandissant dans cette maison et auprès de Dipak DULAL. Il a aussi tenu à appuyer le fait que Dipak et les membres de l'association, par leur aide mais aussi par leur présence, constituent un soutien très important, dont il est particulièrement reconnaissant.

Le bilan moral reprend également les actions principales qui ont animé l'année passée. Trois principaux faits sont à l'honneur sur la période de juin 2017 à mai 2018 :

- Le projet des Scouts :

Pour rappel, 5 jeunes scouts ont monté un projet sur 2 ans, dans le cadre de leur parcours dans le scoutisme et dont l'aboutissement a été de se rendre au Népal afin d'apporter une aide et un soutien au sein d'*Asmita Hostel* et en lien avec Médic Népal.

Ainsi, ils ont vécu sur place durant 3 semaines, afin de participer aux travaux de réhabilitation des futurs locaux d'*Asmita Hostel*. L'objectif était aussi de participer à l'encadrement et à l'échange culturel avec les enfants. Une partie de leur temps sur place leur a permis de visiter le pays (trek à Pokhara...). L'Assemblée Générale de l'association est l'occasion pour eux de témoigner de cette expérience en présentant le projet et partageant ce qu'ils en ont retiré.

- Le séjour d'Hélène et Emmanuel :

Hélène et Emmanuel ont eu l'opportunité de se rendre au Népal en Mars 2018. Cette visite permet, comme à l'accoutumée depuis quelques années, de vérifier la bonne utilisation des fonds versés par l'association, ainsi que de prendre plus d'attache auprès des enfants.

C'est aussi l'occasion de réapprovisionner les stocks d'artisanat, dont les ventes privées en France permettent de dégager des bénéfices pour l'activité caritative. On insiste d'ailleurs sur le fait que ces ventes peuvent être organisées en tout point de la France, sur simple sollicitation d'un adhérent ou d'un sympathisant. Un des exemples est la vente d'artisanat de Saintes qui, début décembre 2017, avait permis de générer une importante recette financière pour l'association.

Enfin, ce séjour a aussi permis de prendre des nouvelles des enfants qui sont passés par *Asmita Hostel*, et dont l'épanouissement personnel et professionnel est un exemple fort pour les générations que nous aidons. Ils ont ainsi eu l'occasion de se rendre dans la boutique de Shanty KC, qui avait développé son projet avec une aide financière de certains membres de l'association (à titre personnel).

Cette boutique, située dans la banlieue proche de Katmandou, commercialise différents accessoires et vêtements de mode féminins, et y voit s'impliquer 3 personnes qui ont vécu à *Asmita Hostel* : Shanty, Anu et Anand.

- La réorganisation des outils de communication

Depuis l'Assemblée Générale de Juin 2017, un projet de renouvellement des outils de communication a été lancé, afin d'adapter et de moderniser ces éléments. Thibault et Paul ont ainsi travaillé à la refonte et l'alimentation du compte Facebook, mais aussi à la mise en place d'une charte graphique (utilisé pour le diaporama de cette Assemblée Générale) dont la finalisation est attendue pour l'année prochaine, et enfin à la création d'une nouvelle brochure. Cette dernière, d'ores et déjà disponible, permet de présenter brièvement l'action de l'association.

En outre, un projet de refonte du site internet de l'association est en cours.

## Évènements majeurs 2017 - 2018



Le bilan moral résume également le but de l'association et son organisation. Ainsi, un point particulier est fait sur l'interaction de Médic Népal et New Médic Népal, association népalaise en charge de l'encadrement des enfants d'*Asmita Hostel*.

Il est rappelé que la création de New Médic Népal est une nécessité afin d'être en parfait accord avec la loi népalaise.

Les organigrammes des 2 associations sont présentés :

- [Le point sur la structure](#)



Binod DULAL et Anand KC présentent également le but et le fonctionnement de New Médic Népal, en rappelant qu'une attention particulière est portée à ce qu'au moins 2 enfants issus d'*Asmita Hostel* soient présents au bureau de l'association.



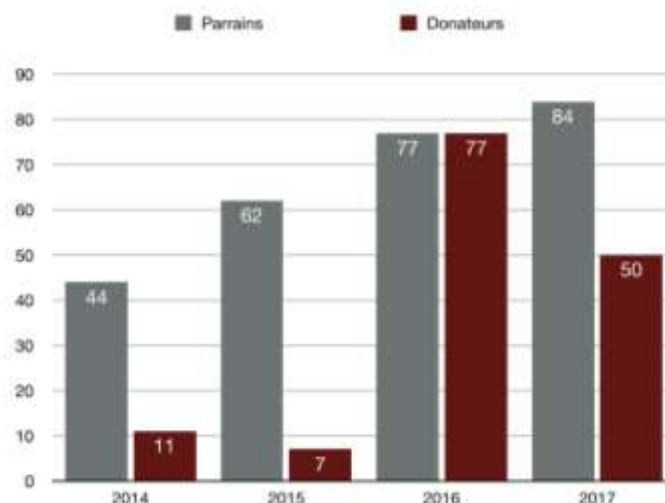


En outre, le bilan moral s'accompagne d'une présentation des principaux indicateurs clés de l'activité de l'association :

▪ [Le point sur les adhérents](#)

- En 2014 : 71 adhérents, dont 44 parrains et 11 donateurs
- En 2015 : 88 adhérents, dont 62 parrains et 7 donateurs
- En 2016 : 165 adhérents, dont 77 parrains, 52 donateurs et 25 donateurs exceptionnels
- En 2017 : 171 adhérents dont 84 parrains, 50 donateurs et 37 personnes suivant l'association sans versements

**Nombre d'adhérents actifs (parrains et donateurs) sur les quatre dernières années**



▪ [Le point sur les enfants](#)

Un point particulier est fait sur l'origine des enfants, et le parcours de leur intégration au sein d'*Asmita Hostel*. Ainsi, Binod DULAL souligne que jusqu'à présent, les demandes de prise en charge d'un enfant transitent par le réseau local du quartier et de l'école.

Les receveurs de la demande, principalement Dipak ou Binod DULAL, ont alors à leur charge d'organiser une rencontre avec la famille de l'enfant, afin de s'assurer à la fois de l'existence réel d'un besoin, et du consentement de la famille.

Pour rappel, la législation népalaise contraint les organismes, pour la prise en charge d'enfant au sein de structure caritative indépendante, à la réalisation de papier d'identité des enfants concernés. Dans les cas où ces papiers n'existeraient pas et/ou seraient impossibles à produire (par exemple dans le cas d'un orphelin sans famille), l'enfant doit être remis aux autorités, qui le placeront alors dans un orphelinat d'Etat.

Dans tous les autres cas, chacun des nouveaux arrivants à *Asmita Hostel* fait l'objet d'une fiche résumant sa situation, envoyée à Médic Népal afin de valider son intégration. Il est précisé qu'à ce jour, toutes les fiches ainsi transmises ont fait l'objet de cette validation.

Notre Présidente fait un état concernant les niveaux de classe des enfants accueillis à *Asmita Hostel*, dont le parcours scolaire est conforme aux attentes.

### Répartition des enfants, par niveaux scolaires

<i>Classes</i>	<i>Elèves en 2018</i>	<i>Elèves en 2017</i>
<b>Classe L.K.G.</b>		<b>Jenisha et Jonisha</b>
<b>Classe U.K.G.</b>	<b>Jenisha et Jonisha</b>	<b>Upesh, Nirmala et Neeruta</b>
<b>Classe 1</b>	<b>Upesh, Nirmala</b>	<b>Jeewan et Bhuwan</b>
<b>Classe 2</b>	<b>Jeewan, Bhuwan et Neeruta</b>	<b>Santosh</b>
<b>Classe 3</b>	<b>Santosh</b>	<b>Suraj et Ashok</b>
<b>Classe 4</b>	<b>Suraj et Ashok</b>	<b>Sujita, Umesh et Saurav</b>
<b>Classe 5</b>	<b>Sujita, Umesh et Saurav</b>	<b>Sabin et Pratima</b>
<b>Classe 6</b>	<b>Sabin et Pratima</b>	<b>Anil et Ganesh</b>
<b>Classe 7</b>	<b>Anil et Ganesh</b>	<b>Paul</b>
<b>Classe 8</b>	<b>Paul</b>	<b>///</b>
<b>Classe 9</b>	<b>///</b>	<b>Rosina</b>
<b>Classe 10</b>	<b>Rosina</b>	<b>Asmita, Rasila, Shital, Kitisma et Prakriti</b>
<b>Classe 11</b>	<b>Asmita, Rasila, Shital, Kitisma et Prakriti</b>	
<b>Fin des études</b>	<b>Sarita et Simon</b>	<b>Sarmila</b>

24 enfants sont soutenus par l'association, soit 3 de moins que l'an dernier. Cette diminution s'explique par la sortie du cadre d'intervention de Médic Népal :

- Sarmila a terminé son parcours scolaire et, comme il est d'usage, Médic Népal a continué de lui apporter son aide pendant une période transitoire de 6 mois, afin de lui permettre de finaliser son indépendance. Simon et Sarita ont terminé en avril et seront donc aidés financièrement encore 6 mois.

Binod DULAL apporte également des précisions sur ce passage de responsabilité et d'autonomie, en soulignant qu'il s'agit d'un processus lent qui vise à accompagner doucement les enfants vers plus d'autonomie afin de les préparer à leur future vie d'adulte.

Le point de départ concret est probablement à la fin de la classe 10, qui marque généralement la sortie des enfants d'*Asmita Hostel* où ils ont grandi pour un autre environnement, notamment pour des raisons pratiques au quotidien, les classes 11 et 12 étant dispensées dans un établissement géographiquement éloigné.

La fin du processus est souvent marquée par le financement par l'association d'un stage de perfectionnement, dans un domaine choisi par le bénéficiaire, afin de lui apporter une compétence clé pour son avenir professionnel.

- Jeewan et Bhuwan, jumeaux, sont également sortis du cadre de notre action, avec un retour dans leur village. En effet, la présence des enfants à *Asmita Hostel* n'exclut pas qu'ils ont gardé un lien important avec leurs origines, villages et familles respectives. Dans ce cadre, certains événements de l'année sont des occasions pour les enfants de retourner voir leurs proches.

Dans le cas des jumeaux, la famille n'a pas souhaité qu'ils repartent à Kathmandu, au sein d'*Asmita English School* et d'*Asmita Hostel*. L'école, à travers notamment Binod et Dipak DULAL, a eu plusieurs contacts avec la famille afin d'obtenir des informations quant à cette absence, et n'a pas manqué de rappeler l'importance de l'éducation dans le développement d'un enfant. Cependant, ni l'école ni Médic Népal ne peuvent contraindre une famille à confier un enfant à nos soins. Aussi, et jusqu'à un éventuel changement, Jeewan et Bhuwan ne font plus partie des enfants d'*Asmita Hostel*.

Depuis le 12 mai 2018, les enfants sont logés dans une nouvelle maison, mitoyenne à *Asmita English School*. Binod DULAL précise que ce transfert, convenu avec Médic Népal depuis une longue date, s'est imposé de lui-même afin que les enfants bénéficient d'une séparation physique entre leur école et leur lieu de vie.

Cette nouvelle maison, bien connue d'un certain nombre des adhérents de l'association, ne change en rien le montage juridique, étant la propriété du frère de Dipak, au même titre que l'ancien lieu de résidence des enfants. Répartie sur plusieurs étages, elle sera partagée avec les internes d'*Asmita English School*.



❖ [Bilan financier \(voir le rapport ci-joint\)](#)

*Le bilan financier, le rapport financier de l'association et le budget annuel de fonctionnement prévisionnel d'Asmita Hostel sont présentés par Thibault JULIEN, et votés à l'unanimité des membres de l'association présents et représentés.*

Comme d'habitude, un suivi administratif et comptable est fait très régulièrement et des contacts très fréquents ont lieu entre Dipak et la famille JULIEN (courriel, Facebook ou téléphone).

Le bilan ainsi que le budget 2017 sont présentés, avec un comparatif de l'évolution des recettes et dépenses entre 2016 et 2017. Ainsi, les dons et parrainages ont augmenté de 9,5%, et ont été réinjectés dans l'aide envoyée au Népal (+3,5%) et en épargne.

La baisse importante des recettes 2017 (-57,2%) s'explique par la disparition de la subvention exceptionnelle du Crédit Agricole, accordée l'année passée à la suite du tremblement de terre de 2015. Cette diminution a néanmoins été anticipée et s'équilibre du côté des dépenses, avec un moins fort placement épargne (-94,8%).

Les frais de fonctionnement de l'association augmentent significativement et s'élèvent à 910 € pour l'année 2017 (+42%), soit 2,35% du budget total de l'association. Cela s'explique notamment par l'achat des nouveaux outils de communication, mais aussi par le renouvellement en grande quantité du stock de timbres, afin de limiter l'impact de l'augmentation des coûts d'affranchissement au 1<sup>er</sup> janvier. L'année précédente, l'association avait utilisé quasiment uniquement du stock de 2015, avec un budget dédié de 42€. Ainsi, l'augmentation des frais de fonctionnement est à lier sur l'utilisation qui est faite de ces ressources, sur plusieurs années. En comparaison, le budget 2015 s'élevait à 522,20 €, tandis que ce montant est de 451,20 € en 2017. Soit un total sur les 3 ans de 1 015,40 € ou une moyenne de 338 €/an.

▪ [Rapport financier](#)

Le rapport financier souligne les principaux mouvements et affectations des flux financiers de l'association. L'année 2017 est une année charnière entre 2016, qui a été marqué par d'importantes recettes exceptionnelles, telles que la subvention majeure du Crédit Agricole (35 000 €), et un retour à un fonctionnement plus classique sur 2017 et qui devrait perdurer dans les années à venir.

Ces variations se répercutent dans l'affectation des dépenses, avec une baisse de l'investissement et de l'épargne, afin d'assurer pleinement le but financier de l'association : couvrir les frais de scolarité, d'hébergement et de vie des enfants d'Asmita Hostel.

Cette aide représente un total de 33 602 €, soit une hausse de +3,5% par rapport à 2016, pleinement absorbé par les parrainages et dons (34 986 €, +9,5%).

Pour rappel, le coût de cette aide financière avait été estimé à 34 070 € en 2016. La non-atteinte de cette prévision peut s'expliquer notamment par la diminution du nombre d'enfants à charge (27 lors de l'estimation, contre 24 aujourd'hui).

▪ Budget prévisionnel

Pour l'année 2019 (soit un période allant d'avril 2018 à mars 2019), les prévisions de besoin en fonctionnement de la maison d'enfants ont été estimées à un total de 37 000 € (en moyenne 128,5 € / mois / enfant).

Ces dépenses sont calculées à partir des frais constatés en 2017, et d'hypothèses d'évolution des indicateurs économiques (inflation).

Les principales catégories de dépenses sont présentées ci-dessous :

Catégorie des dépenses	Détail et commentaires	Montant
Fonctionnement de la maison	loyer, électricité eau et gaz, salaires du personnel (Mithu, Rama et Pratima)	9 200 €
Argent de poche	pour les 24 enfants	580 €
Coût de la vie	repas, santé, vêtements	17 700 €
Frais scolaires	frais mensuels de scolarité, inscriptions rentrée, uniformes, livres	9 520 €
<b>Total</b>		<b>37 000 €</b>

Un travail particulier a été effectué sur le calcul du besoin d'aide financière nécessaire par enfant, afin de communiquer et d'informer plus précisément les adhérents et les potentiels donateurs.

Le tableau ci-dessous met en avant ces moyennes :

Aide nécessaire par enfant	
Enfant classe 1 (CP) <i>dont pour la scolarité</i>	1 383 € / an → 115 € / mois 317 € / an → 27 € / mois
Enfant classe 6 (6 <sup>ème</sup> ) <i>dont pour la scolarité</i>	1 562 € / an → 130 € / mois 376 € / an → 32 € / mois
Enfant classe 10 (Seconde) <i>dont pour la scolarité</i>	1 970 € / an → 164 € / mois 770 € / an → 64 € / mois
Enfant au collège (Classe 11 et 12) <i>dont pour la scolarité</i>	1 736 € / an → 144 € / mois 536 € / an → 44 € / mois

▪ Projets d'investissement et réserve financière

Le retard pris dans l'installation des enfants dans la nouvelle maison d'*Asmita Hostel* a repoussé une partie des dépenses d'investissements prévues par l'association.

L'année 2018 devrait donc voir se concrétiser un peu plus les projets d'amélioration de la maison, selon le cahier des charges défini l'année passée, à savoir :

- L'installation d'une cuisine adaptée à une collectivité
- La création de chambres via un cloisonnement des plateaux existants
- L'adaptation des installations sanitaires
- La réfection d'une partie des revêtements de sol
- La pose de rideaux

Le coût estimé s'élève à environ 11 400 €.

Pour se faire, Médic Népal bénéficie d'une réserve financière de 103 372 €, en hausse de +2,84% sur l'année.

Ces fonds permettent également de sécuriser notre action dans la durée, notamment en cas d'augmentation des besoins et/ou de diminution des parrainages et dons, mais aussi de financer les futurs projets de l'association.

#### ❖ Animations et voyages 2018

L'Assemblée Générale 2018 est aussi l'occasion d'évoquer les projets futurs qui viendront ponctuer l'activité de l'association au Népal et à la maison d'enfants.

Ainsi, sont présentés en séance deux projets prévus en 2018 :

##### ▪ Projet opéra

Amis de Catherine et Alain JEAN, Pierre ESPIAUT, son fils Paul, et sa compagne Justine FRADIN, famille de la région toulousaine, ont souhaité monter un projet d'ouverture culturelle, à destination des enfants du Népal, et donc d'*Asmita Hostel* et plus largement d'*Asmita English School*.

Pierre et Justine travaillent dans le monde de l'art culturel, et respectivement dans le chant lyrique et le théâtre. Leurs compétences pourraient être sollicitées afin d'apporter la culture du monde de l'opéra aux enfants.

Paul quant à lui, est étudiant en art graphique, ce qui serait aussi une occasion pour ouvrir le projet vers les arts du dessin.

Au global, le projet a pour but de faire découvrir différents secteurs artistiques, de façon immersive et interactive, en complémentarité avec leur programme scolaire. Ainsi, plusieurs pistes sont envisagées, telles que la mise en scène d'une pièce de théâtre avec les enfants, l'organisation d'ateliers d'écriture, la peinture ou encore la création d'un chœur musical.

Tous ces projets seront, bien sûr, à coordonner avec le rythme de l'école et de la maison d'enfants, mais semblent déjà être une opportunité intéressante de développement culturel.

Pierre et Paul Espiaut et Justine Fradin se rendront au Népal à l'été 2018, et ils tiendront à disposition un journal de leur projet, en direct sur Facebook.

▪ [Projet d'Elissa Lefevre](#)

Elissa LEFEVRE est également une amie de la famille JEAN. Le projet de cette jeune éducatrice est de passer du temps auprès des enfants afin partager avec eux leur quotidien. Son parcours et sa formation devraient lui permettre de s'impliquer pleinement dans la vie d'*Asmita Hostel*, en appui aux Didis et au personnel encadrant.

Le but de cette rencontre est double : acquérir une expérience forte auprès d'enfants de culture et de langue différente, tout en apportant des compétences et des activités innovantes et enrichissantes dans leur quotidien.

❖ [Modification des statuts](#)

*Aucune modification de statut ni renouvellement du bureau n'étant à l'ordre du jour, cette section est sans objet.*

❖ [Questions diverses](#)

Thierry LABOUR rappelle qu'il est agréable de recevoir périodiquement une carte rédigée par les enfants d'*Asmita Hostel*.

Une personne invitée donne témoignage d'un séjour réalisé avec une autre association d'aide au Népal. Hélène rappelle que beaucoup d'associations interviennent ainsi au Népal.

L'ancien maire de Saint Prim nous félicite pour nos interventions au Népal et notre engagement depuis 25 ans ; il apprécie notre regard sur les différences culturelles entre les systèmes d'éducation au Népal et en France.

Enfin, Anand nous a apporté des sachets de café népalais... Margarita propose que les personnes présentes achètent ce très bon produit, testé par les uns et les autres lors des séjours sur place... Les 20 paquets trouvent acquéreurs avant la fin de la soirée.

❖ [Date de la prochaine Assemblée Générale](#)

En conclusion, est rappelée la date de la prochaine Assemblée Générale de l'association, dont la tenue est prévue le week-end de Pentecôte (8 au 10 juin 2019), à La Rochelle (Charente Maritime).

Une confirmation du lieu sera donnée en septembre, mais la présidente invite d'ores et déjà chacun à retenir la date annoncée.

La présidente,  
Hélène BOYER-JULIEN

